

Nom et Prénom

Adresse du déclarant

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente
de l'adresse du destinataire)

N° SIRET

Adresse mail

N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, etc.) :	
---	--

Adresse des cabinets secondaires :	
------------------------------------	--

Adresse du domicile du déclarant :	
------------------------------------	--

Nature de l'activité :	Date de début de l'exercice de la profession :	
------------------------	--	--

SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :	
-----------------------	--	--

• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés	
--	--

• d'une société civile de moyens	
----------------------------------	--

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2025 OU À LA PÉRIODE DU	AU	(si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)
---	----	--

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042C-PRO)

Voir renvois à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035-B)	Bénéfice :	Déficit :
--	------------	-----------

Prélèvement à la source : Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu :

- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.

- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :

Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) (21)

1 bis- Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI)

Résultat net imposé au taux de 10 % :

2- Plus-value © à long terme imposable au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quindecies)	à long terme dont l'imposition est différée de 2ans (art 39 quindecies I-1)
à long terme exonérées (art. 151 septies)	à long terme exonérées (art. 151 septies A)	à long terme exonérées (art 151 septies B)

3- Exonérations et abattements © et (21) pratiqués (cocher la case ci-dessus correspondant à votre situation)		sur le bénéfice		sur les plus-values à long terme imposable aux taux de 12,8 %	
Entreprise nouvelle, art 44 sexies :		Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur Art. 44 octies A :	Autres dispositifs :	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :	
Zone de revitalisation rurale, art.44 quindecies		Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies A :		Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :	
4- BNC non professionnels		Bénéfice	Déficit	Plus-value	
Exonérations sur le bénéfice non-professionnel			Dont exonération sur le bénéfice non-professionnel « jeunes artistes » :		
Plus-value à long-terme imposable au taux de 12,8 %			Plus-value à court-terme		
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies. - Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :					
Comptabilité informatisée Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nom du logiciel utilisé : <input type="checkbox"/>					
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, adresse électronique : - du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné : - du conseil : - de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé : N° d'agrément de l'AA ou OMGA ou du viseur conventionné : ECF <input type="checkbox"/> Prestataire :					
Signature et qualité du déclarant À _____, le _____					

REVENUS 2025

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

N° 2035-SD
Suite (2026)

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :

N° SIRET :

SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :

Désignation des employeurs			Montant des salaires perçus

PERSONNEL SALARIÉ (A)

Nombre total de salariés :	dont handicapés :	dont apprentis :	Société civile de moyen : - quote-part vous incomptant :	- des salariés
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS de 2025)				- des salaires nets

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)

Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix total payé TVA comprise	Montant de la TVA déduite	Base amortissable Col 2 – col 3	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements	
						antérieurs	de l'année

Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyen (B)

Total du tableau (B)

Report du total de la dernière annexe (B)

Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035B)

Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A-B)

A

B

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :

N° SIRET :

II- DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)

Plus ou moins-value à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035-B)----->

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court-terme : Montant pour lequel l'imposition est différée (C)		Plus-value à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035-SD)	
---	--	---	--

Plus-values à court terme exonérées (C)	Plus-values nette à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la 2035)
Article 151 septies du CGI	Article 151 septies du CGI
Article 151 septies A du CGI	Article 151 septies A du CGI

III – RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

REVENUS 2025

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

N° 2035-A-SD 2026

Si ce formulaire est déposé
sans informations chiffrées,
cocher la case « néant » ci-
contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*06

pour AJ [] mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION																			
Nature de l'activité (1)													Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET													si exerce en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)			d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »			AL		
Comptabilité tenue (2) :			Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA						AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte)			AM	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA									
2		1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA				
R E C E T T E S	2		Débours payés pour le compte des clients (2)												AB				
	3		À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)												(3)	AC			
	4		Montant net des recettes												AD				
	5		Produits financiers (4)												AE				
	6		Gains divers (5)												AF				
	7														TOTAL (ligne 4 à 6)	AG			
	3		8	Achats (6)												BA			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L L E S	9		Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)												BB			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC			
	11		Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée												BD			
	12			Contribution économique territoriale												JY			
	13			Autres impôts												BS			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV			
	15			Loyer et charges locatives												BF			
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)												BW				
	17		Entretien et réparations												Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs				
	18		Personnel intérimaire																
	19		Petit outillage (11)																
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21		Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22		Primes d'assurances												Total : Transport et déplacements				
	23		Frais de véhicules (12)																
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...														
24		Autres frais de déplacements (voyages...)																	
25		Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires								BT							BK	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ				dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU							
26		Frais de réception, de représentation et de congrès												Total : Frais divers de gestion					
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28		Frais d'actes et de contentieux																	
29		Cotisations syndicales et professionnelles				BY													
30		Autres frais divers de gestion																	
31		Frais financiers (14)												BN					
32		Pertes diverses (15)												BP					
33														TOTAL (lignes 8 à 32)	BR				

Si ce formulaire est déposé sans information chiffrée, cocher la case « néant » ci-contre

**Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)**

N° 15945*06

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

N° 15945*05

SIRET

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

Adresse professionnelle :

Code postal

Ville

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 20 [] OU À LA PÉRIODE DU : [] AU : []

A. RECETTES

Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale	EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	EG	
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP	EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante	EN	
TOTAL 1	EI	

B. DÉPENSES

Achats	EJ	
Variation de stock (2)	EK	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances (3)	EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois (3)	EM	
Frais de transport et de déplacement (3)	EO	
Frais divers de gestion	EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF (1)	EQ	
Taxe sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ER	
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location	EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante	EV	
TOTAL 2		EW

C. VALEUR AJOUTÉE

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 – TOTAL 2** EX

D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les relevées n°1329-DEF et n°1329-AC) si différent de 0 JU

Cadre réservé au mono-établissements au sens de la CVAE

Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223A du CGI)		BO	
Effectifs au sens de la CVAE		BK	
Période de référence	KA	/	/
Date de cessation	MA	/	/